

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 03/11/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 novembre 2010**

--- oOo ---

L'an deux mille dix, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : MM. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle Caroline DAVERAT a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
délibération n°1**

**OBJET : Régie municipale « FETES et ANIMATIONS » de la ville de TARTAS
Adhésion à l'amicale des Présidents des comités des fêtes du PAYS TARUSATE**

Rapporteur : Dominique DEGOS, adjointe au maire

Sur avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale des FETES et ANIMATIONS de la Ville de TARTAS, il est décidé d'adhérer à l'Amicale des Présidents des Comités des Fêtes du PAYS TARUSATE à compter de 2010.

Il est précisé que la cotisation pour 2010 est fixée à 35 €, montant qui sera réglé par le Budget de la régie des fêtes et animations au compte de l'amicale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

A l'unanimité,

AUTORISE la Régie Municipale des FETES et ANIMATIONS à adhérer à l'amicale des Présidents des Comités des FETES du PAYS TARUSATE à compter de 2010.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de la régie municipale des fêtes et animations, et que le montant pour 2010 est fixé à 35 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES